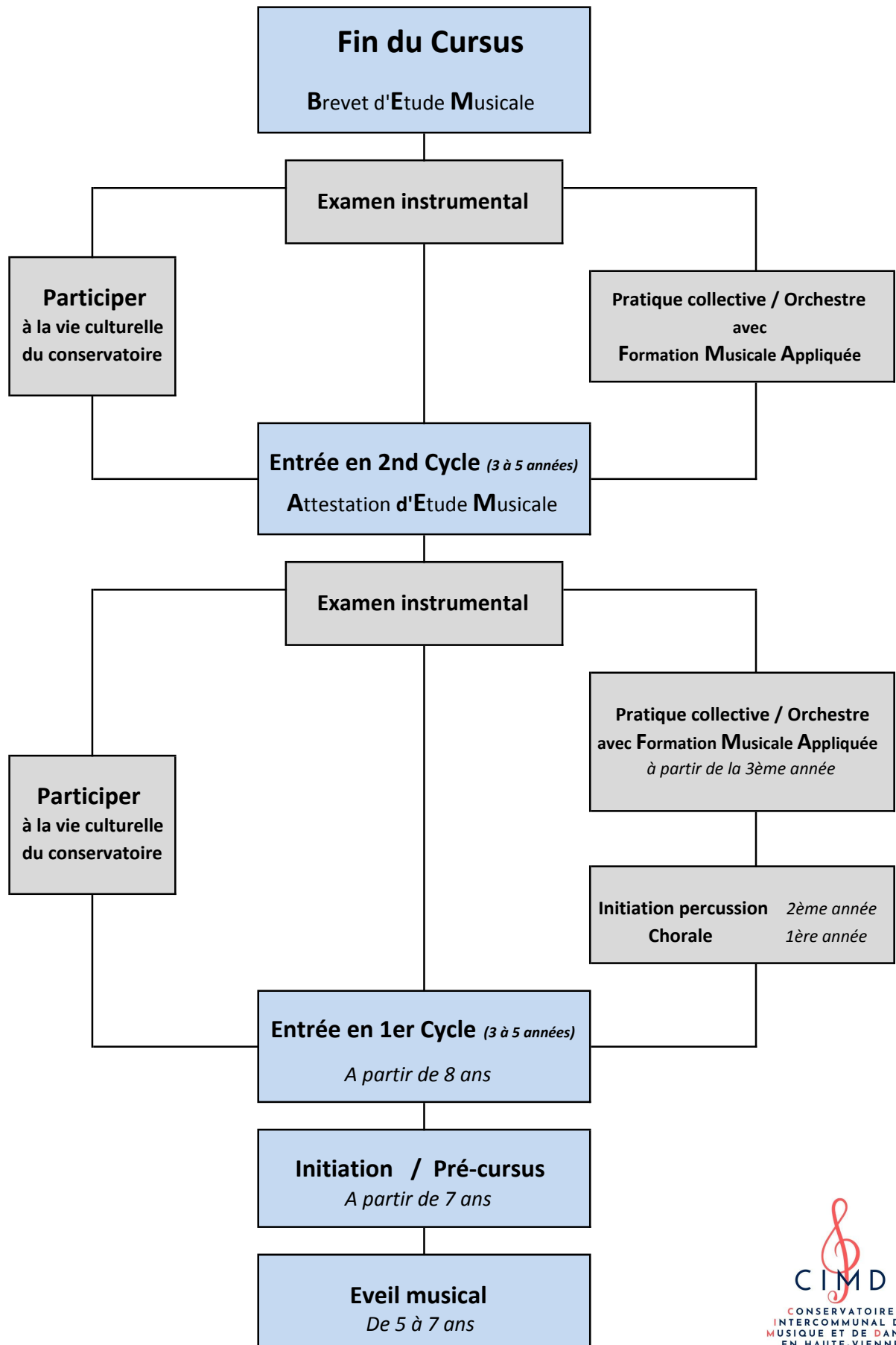


Règlement des études

Musique



Les entrées en phase d'initiation et de 1^{er} cycle peuvent être avancées selon l'avis du professeur référent et de l'approbation du conseil pédagogique.

La durée hebdomadaire du **cours instrumental** est de 30 minutes.

La **formation musicale appliquée** est intégrée aux cours de pratiques collectives. Ces cours à **caractère obligatoire** sont dispensés à raison d'1 heure hebdomadaire.

3 Unités d'Enseignement sont à valider

	Participer à la vie culturelle du C.I.M.D <i>concerts, auditions...</i>	Examen instrumental de fin de cycle <i>à présenter devant le jury</i>	F.M Appliquée et Pratique collective
1er Cycle <i>(3 à 5 années)</i>	contrôle continu	1 Pièce imposée <i>(indiquée 6 semaines avant l'examen)</i> 1 Pièce choisie <i>(parmi le catalogue des pièces d'examen de 1er cycle)</i> 1 Pièce libre ou 1 Composition de 16 mesures *	contrôle continu
2nd Cycle <i>(3 à 5 années)</i>	contrôle continu	1 Pièce imposée <i>(indiquée 6 semaines avant l'examen)</i> 1 Pièce choisie <i>(parmi le catalogue des pièces d'examen de 2nd cycle)</i> 1 Pièce libre ou 1 Composition de 32 mesures *	contrôle continu

* ou 1 morceau à jouer sur scène en groupe pour les **M.A.A** (3 morceaux pour la fin de 2nd cycle)

La durée d'un cycle s'effectue en moyenne en 4 ans avec une possibilité d'extension à 5 ans sur décision du conseil pédagogique.

Selon les effectifs et selon les moyens matériels mis à disposition, certains cours peuvent être regroupés sur une seule commune.